



Commune de CUVAT  
Mairie  
1, place de l'Eglise  
74350 CUVAT

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

## Séance du 05 février 2024

Le 05 février 2024 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 29 janvier 2024 effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

<b>Conseillers élus en fonction</b>	<b>15</b>
-------------------------------------	-----------

<b>Présents à l'ouverture de séance</b>	<b>12</b>
---	-----------

- ↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
- ↳ Les Adjointes au Maire : Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Jacques COESNON
- ↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Emilie LAVOREL, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Henri MASSON, François RIGNOT, Benoît CHAMOT, Jacqueline SIMONOTTI

<b>Absents excusés avec procuration</b>	<b>02</b>
---	-----------

- ↳ Philippe CLERJON donne procuration à Henri MASSON
- ↳ Martine LACROIX-donne procuration à Emilie LAVOREL

<b>Absente</b>	<b>01</b>
----------------	-----------

- ↳ Jessica DA COSTA

**Quorum** : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).  
(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)  
Le quorum est atteint avec 12 présents au moment de l'ouverture de la séance.

### **Ordre du jour :**

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la séance du 08 janvier 2024
- Délibération :
  - \* n° 2024/02/01 : Voirie – Désaffectation et aliénation d'un Chemin Rural situé au lieu-dit « Les Lavorel » après enquête publique
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses

**Secrétaire de séance** : Sandrine REBELLE

<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 JANVIER 2024</b>
--

Monsieur François RIGNOT souhaite préciser la partie concernant le projet de réhabilitation de la Route de Proméry. Cette modification effectuée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 janvier 2024.

<b>DÉLIBÉRATION</b>
---------------------

**N° 2024/02/01** : Voirie – Désaffectation et aliénation d'un Chemin Rural situé au lieu-dit « Les Lavorel » après enquête publique

**1°/ Commission « Communication »**

*Présenté par Monsieur Jacques JAMES*

La Commission s'est réunie le 19 janvier 2024.

**1.1. Gazette 2024**

Les projets d'articles sont parcourus.

**1.2. Questions diverses**

Madame Emilie LAVOREL informe de l'amélioration de la fréquentation de la page d'Instagram à la suite de la modification de sa ligne éditoriale.

*La prochaine réunion aura lieu le 08 mars 2024 à 9h30.*

**2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

*Présenté par Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS*

La Commission s'est réunie le 19 janvier 2024.

**Étude Sécurité Routière**

À la suite d'une réunion de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC) avec l'Agence Ecomobilité (Cabinet d'études en charge de la mobilité communautaire), la CCPC propose la réalisation, à sa charge, d'une voie verte Route de Burgaz ainsi que Route des Caves.

L'information a été transmise au Cabinet d'études en charge du projet de la Commune pour prise en compte. Par conséquent, le projet d'une voie verte indépendante Route de Proméry est annulé. Les études se poursuivent avec l'ensemble des acteurs.

*La prochaine réunion aura lieu le 08 mars 2024 à 14 heures.*

**3°/ Commission « Finances »**

La Commission ne s'est pas réunie.

*La date de la prochaine réunion n'a pas été arrêtée.*

**4°/ Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »**

*Présenté par Madame Sandrine REBELLE*

La Commission s'est réunie le 26 janvier 2024.

**4.1. Ressources Humaines**

A ce jour, tous les postes des Services Périscolaires sont enfin pourvus.

**4.2. Quotient familial (QF)**

Une modification du règlement intérieur devra être apportée pour la rentrée 2024/2025 : l'attestation de QF, délivrée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), sera indispensable afin d'appliquer le tarif correspondant selon la grille en vigueur.

Il a été rappelé aux familles concernées de faire leur demande le plus rapidement possible afin de tenir compte des délais de traitement de dossier par la CAF.

**4.3. Restaurant Scolaire**

Une famille a renouvelé sa demande d'ajouter la possibilité de commander des menus « sans viande ».

La Commission a fait le choix de rester sur la proposition de deux menus (« classique » et « sans porc ») afin de :

- ne pas augmenter la charge de travail des agents,
- ne pas baisser les exigences en matière environnementale, notamment les menus autres que « classiques » livrés en barquette plastique,
- ne pas dégrader la qualité des repas proposés ; les menus sans viande étant principalement constitués de produits surgelés.

*La date de la prochaine réunion n'a pas été arrêtée.*

**5°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »**

*Présenté par Monsieur Jacques JAMES*

La Commission s'est réunie les 09 et 25 janvier 2024 et a traité les dossiers suivants :

**5.1. Urbanisme**

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses »

**5.2. Travaux**

Une relance a été faite auprès du transporteur des engins forestiers ayant occasionné des dégâts Route des Caves.

**5.3. Gestion du Patrimoine**

**Bâtiments communaux**

**\* Projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie**

La prochaine réunion avec le Cabinet d'Architecte est prévue le 02 février 2024 à 9h30 en Mairie. Tous les membres de la Commission sont invités.

\* Bilan énergétique réalisé par le Syane 74 (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique)  
Des informations complémentaires ont été portées à la connaissance du Conseiller Energie en réponse à ses interrogations.

Le Syane a communiqué des premiers éléments suite à ses analyses. Ils ont été transmis au chauffagiste.

#### 5.4. Informations

##### 5.4.1. Route de Proméry

Une réunion aura lieu avec la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES le 12 février 2024 à 9h30 afin d'évoquer le volet « eau potable et assainissement ». Tous les membres de la Commission sont invités.

##### 5.4.2. Éclairage Route des Caves

Une réunion aura lieu le 06 février 2024 à 14h30 portant sur les problématiques d'éclairage public (mise en conformité, installation d'horloge astronomique, dépannage). Tous les membres de la Commission sont invités.

*La prochaine réunion aura lieu le 13 février 2024 à 14h30.*

### 6°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

La Commission ne s'est pas réunie.

*La prochaine réunion aura lieu le 12 février 2024 à 10 heures.*

## INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

### 1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

#### Conseil Communautaire du 23 janvier 2024

Les délibérations suivantes ont notamment été prises :

\* Tarifs des redevances du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

\* Frais de participation des familles à l'organisation des transports scolaires pour l'année 2024/2025

*La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 27 février 2024.*

### 2°/ Travaux Groupe Scolaire/Périscolaire

L'expertise a eu lieu le 31 janvier dernier.

La maîtrise d'œuvre doit proposer un devis pour :

- la prise en charge de la cause des dégâts,
- la réparation des dégâts.

### 3°/ Urbanisme

#### 3.1. Dossiers déposés

##### 3.1.1. Certificat d'Urbanisme d'opération

\* Dossier POIRRIER Cécile pour construction d'une maison d'habitation  
parcelles cadastrées section A n° 893-894-2762-2764-2766 – Route du Murgier

##### 3.1.2. Permis d'Aménager

\* Dossier OUVRIER Martine pour création d'un lotissement de deux lots  
parcelles cadastrées section A n° 1818-1819-2006 – Route de Ferrières

##### 3.1.3. Permis de Construire

\* Dossier WHEATLEY Richard/Mélanie pour extension d'une maison individuelle, création d'une piscine  
parcelles cadastrées section A n° 2606-2608-2609 – 280, route des Voisins

##### 3.1.4. Permis de Construire Modificatif

\* Dossier GODDARD Adrien/LAMY Mélanie pour ajout d'une clôture  
parcelle cadastrée section A n° 3944 – Route de Ferrières

##### 3.1.5. Déclarations Préalables

\* Dossier SCHURCH Olivier pour installation d'une centrale photovoltaïque (huit panneaux sur le pan Sud)  
parcelle cadastrée section A n° 1629 – 751, route de Burgaz

\* Dossier LACROIX Olga pour aménagement d'une terrasse en bois, implantation d'un jacuzzi et  
aménagement d'un carport de 20 m<sup>2</sup> sur dalle en béton  
parcelle cadastrée section A n° 3448 – 1788, route de Ferrières

\* Dossier BUHL Renaud pour installation d'une centrale photovoltaïque (trois panneaux sur le pan Sud)  
parcelle cadastrée section A n° 3929 – 170, chemin des Frassettes (Lotissement « Le Marais »)

\* Dossier PORRET Hervé pour construction d'une véranda  
parcelle cadastrée section A n° 2539 – 36, route du Murgier

- \* Dossier FROMAGE Alexandre/COUPE Héloïse-Ophélie pour modification d'ouvertures et de coloris de façades  
parcelle cadastrée section A n° 1882 – 61, chemin des Emerys
- \* Dossier DARDENNE Alain pour construction d'une véranda  
parcelle cadastrée section A n° 3458 – 20, chemin des Combes
- \* Dossier THIERSTEIN Philippe pour construction d'une véranda  
parcelle cadastrée section A n° 3249 – 20, chemin de Léchet
- \* Dossier PICHOLLET Julien pour pose d'une clôture, construction d'un garage accolé à la maison et construction d'une pergola  
parcelles cadastrées section A n° 4018-4021-4024 – 265, route de Tettachenaz
- \* Dossier PERNET-COUDRIER Raymond pour remplacement des fenêtres et de la porte du garage en bois par de l'aluminium  
parcelles cadastrées section A n° 1694-1937-2549-2938-3683-3685 – 239, route du Murgier
- \* Dossier TRINQUET Olivier pour pose de huit panneaux photovoltaïques  
parcelle cadastrée section A n° 3626 – 582, route des Caves
- \* Dossier LEDRU Jean-Louis pour rénovation des façades  
parcelle cadastrée section A n° 1249 – 691, route de Proméry
- \* Dossier LACROIX Olga pour aménagement d'une terrasse en bois, implantation d'un jacuzzi  
parcelle cadastrée section A n° 3448 – 1788, route de Ferrières
- \* Dossier CALLEJA Arnaud pour rénovation d'une terrasse, création d'une piscine et d'une terrasse, réalisation de murets de soutènement et pose d'enrobé sur la cour existante  
parcelles cadastrées section A n° 3957-3962 – 157, chemin des Cuvattes
- \* Dossier MARTIN Matthieu pour fermeture de la porte du garage par un mur en parpaings et changement de deux menuiseries (PVC couleur bois)  
parcelle cadastrée section A n° 4130 – 30, route du Murgier

### 3.2. Dossiers clôturés

#### 3.2.1. Permis de Construire Modificatif

- \* Dossier GODDARD Adrien/LAMY Mélanie pour ajout d'une clôture  
parcelle cadastrée section A n° 3944 – Route de Ferrières  
→ *avis favorable*

#### 3.2.2. Déclarations Préalables

- \* Dossier DUBREUIL Cédric pour pose d'une clôture de hauteur de 1,20 m à 1,50 m et construction deabri local technique de la piscine  
parcelle cadastrée section A n° 3764 – 488, route de Ferrières (Lotissement « Lacuma »)  
→ *avis favorable*
- \* Dossier ALET Christian pour remplacement des volets et menuiseries  
parcelle cadastrée section A n° 2235 – 482, route de Cluchina  
→ *avis favorable*
- \* Dossier LEFAIX Christian pour extension de 9 m<sup>2</sup> (agrandissement de la salle de bain)  
parcelle cadastrée section A n° 2648 – 1245, route de Ferrières  
→ *avis favorable*
- \* Dossier IOOS Anne pour construction d'une piscine (11 m x 3,50 m)  
parcelle cadastrée section A n° 1501 – 211, chemin de Chantemerle  
→ *avis favorable*
- \* Dossier SCHURCH Olivier pour installation d'une centrale photovoltaïque (huit panneaux sur le pan Sud)  
parcelle cadastrée section A n° 1629 – 751, route de Burgaz  
→ *avis favorable*
- \* Dossier LACROIX Olga pour aménagement d'une terrasse en bois, implantation d'un jacuzzi et aménagement d'un carport de 20 m<sup>2</sup> sur dalle en béton  
parcelle cadastrée section A n° 3448 – 1788, route de Ferrières  
→ *avis défavorable*
- \* Dossier BUHL Renaud pour installation d'une centrale photovoltaïque (trois panneaux sur le pan Sud)  
parcelle cadastrée section A n° 3929 – 170, chemin des Frassettes (Lotissement « Le Marais »)  
→ *avis favorable*
- \* Dossier FROMAGE Alexandre/COUPE Héloïse-Ophélie pour modification d'ouvertures et de coloris de façades  
parcelle cadastrée section A n° 1882 – 61, chemin des Emerys  
→ *avis favorable*

### 3.3. Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Quatre nouveaux dossiers ont été déposés.

Les récipiendaires vont être sollicités afin de fixer un rendez-vous pour la visite de contrôle.

Un procès-verbal de non-conformité est en cours de rédaction à la suite d'une visite de contrôle.

## 4°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi (matin) du mois.

Aucune demande pour le mois de janvier 2024.

## 5°/ Voirie

### 5.1. Régularisation foncière

La situation de la propriété de Madame COLLOMB-CLERC, située au 188, route du Murgier, est évoquée avec une demande de régularisation de la limite espace public/domaine privé.

Les élus valident la demande de l'administrée.

Les démarches de régularisation vont être engagées.

### 5.2. Chemin des Trébilles

Le bas du chemin a été repris. Une solution est à l'étude pour le haut.

### 5.3. Abribus Les Lavorel et Chef-lieu

Une nouvelle relance auprès de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES a été faite.

L'installation des nouveaux abribus devrait être réalisée lors des vacances de Pâques.

## 6°/ Télécommunications – Fermeture du réseau « cuivre »

La sélection de CUVAT a été confirmée par Orange pour le 3<sup>ème</sup> lot.

Rappel des échéances :

- fermeture commerciale des offres sur réseau cuivre le 31/01/2026,

- fermeture technique des offres sur réseau cuivre le 31/01/2027.

## 7°/ Droit d'expression de la liste minoritaire

La liste minoritaire a demandé un droit de publication sur le site internet de la Mairie.

Celle-ci a été transmise au Service Juridique de l'Association des Maires de Haute-Savoie (ADM 74) afin de connaître la réglementation en vigueur en la matière.

L'ADM 74 rappelle que :

« L'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *Dans les Communes de 1.000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil Municipal sont diffusées par la Commune, un espace est réservé à l'expression des Conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.*

*Concernant le site internet de la Commune, le Juge a considéré que, si le site internet se borne à informer les habitants, de manière objective, sur leur cadre de vie et les services offerts aux citoyens et aux entreprises, sans mentionner les réalisations du Conseil Municipal, alors « le site n'est pas qualifié de bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal au sens des dispositions de l'article L.2121-27-1 du CGCT ». Le Maire n'est alors pas tenu de réserver un espace pour les élus de l'opposition (Cour Administrative d'Appel de LYON le 21 juillet 2021 (n°18LY01627)). »*

Le site de la Commune ne mentionnant pas les réalisations du Conseil Municipal, la Loi n'impose pas de réserver un espace pour les élus de l'opposition sur celui-ci.

Néanmoins, dans une volonté d'ouverture, un projet de modification du règlement intérieur du Conseil Municipal est à l'étude.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1°/ Monsieur Benoît CHAMOT alerte sur les problèmes de connexion à la fibre de certains habitants du haut de la Commune.

Madame la Maire rappelle que toutes les difficultés rencontrées par les administrés doivent être, en premier lieu, remontées aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui sont en charge de la gestion globale de tout incident.

Elle indique qu'une intervention du gestionnaire du réseau (AltitudeInfra) a eu lieu ces derniers jours et, qu'à la suite de celle-ci, ce sont désormais aux FAI d'intervenir.

Elle rappelle que les administrés peuvent également contacter la Mairie que celle-ci relaie au Syane 74 les difficultés rencontrées.

En parallèle, elle les invite fortement à signaler les dysfonctionnements constatés sur la plateforme [jalerte.arcep.fr](http://jalerte.arcep.fr) (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse) qui a été présentée dans le dernier bulletin municipal.

Pour sa part, Madame la Maire a déjà, plusieurs fois, fait remonter les difficultés récurrentes de gestion et d'entretien du réseau par le gestionnaire et les opérateurs. Toutefois, il est important que ces difficultés soient également remontées par les particuliers à l'ARCEP.

### 2°/ Madame Jacqueline SIMONOTTI demande où en est la démarche de refonte des adresses de la Commune.

Madame la Maire indique que des contacts sont en cours avec les services du SDIS 74 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et certains organismes publics afin de préparer au mieux les modifications à venir.

Suite à divers contact pris auprès de collectivités voisines et d'organismes publics, il s'avère que la prise en compte de la Base d'Adresses Nationales (BAN) n'est pas pleinement opérationnelle.

3°/ Monsieur Francois RIGNOT interroge sur la présence de Madame Elodie NICOLLET au sein du Personnel Communal (Services Administratifs).

Madame la Maire indique qu'il s'agit d'un ancien agent des Services Périscolaires qui souhaite se reconvertir dans les services administratifs.

Elle indique qu'au vu des difficultés de recrutement que rencontrent les collectivités, il lui est apparu important de participer à la formation de nouveaux agents.

Dans le cas de Madame NICOLLET, celle-ci effectue une formation en alternance sur l'année, sans frais pour la collectivité.

4°/ Monsieur Henri MASSON souhaite, à la demande d'habitants, que la Commune mette en place un Correspondant pour la sécurité des biens et des personnes.

Madame la Maire rappelle qu'un appel aux volontaires avait été publié dans la gazette d'avril 2021 pour la participation citoyenne en collaboration avec la Gendarmerie Nationale.

Une seule candidature avait été reçue. La Gendarmerie avait jugé l'effectif insuffisant.

Un nouvel appel va être lancé dans la prochaine gazette.

Pour toute demande ou question, Madame la Maire invite, une nouvelle fois, les administrés à se manifester auprès de la Mairie.

5°/ Monsieur Henri MASSON indique qu'il a été interpellé par des membres de l'ASL (Association Syndicale Libre) du Marais pour connaître la situation de la demande faite par leur avocat.

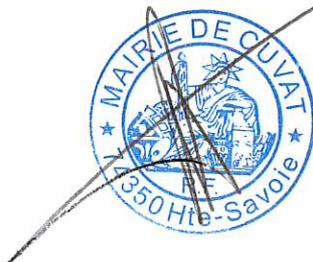
Madame la Maire rappelle que la réponse sera adressée à celui-ci.

Suite à la remarque de Monsieur MASSON signifiant que la parcelle appartient à la Commune, Madame la Maire rectifie cette information en indiquant que, d'après le cadastre, la parcelle appartient à Monsieur Éric LAVOREL.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu  
le lundi 04 mars 2024 à 20 heures**

Séance levée à 21 heures.

**LA MAIRE  
Julie MONTCOUQUIOL**



**LA SECRÉTAIRE  
Sandrine REBELLE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sandrine', is written below the name of the secretary.